

## COMMUNE de MIRANDE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260706-DCM2026\_06\_27-DE

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 JUILLET 2026

| NOMBRES DE MEMBRES |          |                                            |
|--------------------|----------|--------------------------------------------|
| En exercice        | Présents | Nbre de suffrages exprimés                 |
| 23                 | 18       | Pour : 23<br>Contre : 0<br>Abstentions : 0 |

|                                    |
|------------------------------------|
| Acte rendu exécutoire après        |
| Transmission au contrôle d'égalité |
|                                    |
| Publication                        |
|                                    |

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

**ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Mme ADDA Fatma est désignée secrétaire de séance.

**2026.06.27 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE MIRANDE ET L'OFFICE DE TOURISME COEUR D'ASTARAC EN GASCogne POUR LA GESTION DU MUSEE DES BEAUX-ARTS ET ARTS DECORATIFS**

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Considérant l'intérêt de formaliser les modalités de gestion et de valorisation du Musée des Beaux-Arts et Arts Décoratifs ;*

*Considérant le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Mirande et l'EPIC Office de Tourisme Coeur d'Astarac en Gascogne annexé ;*

Monsieur le rapporteur expose que la Commune de Mirande est propriétaire du Musée des Beaux-Arts et Arts Décoratifs et demeure responsable de ses collections en lien avec la Conservation Départementale des Musées.

Afin d'assurer une gestion optimisée du site, de renforcer son attractivité et de développer son rayonnement culturel et touristique, il est proposé de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec l'EPIC Office de Tourisme Coeur d'Astarac en Gascogne.

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre les deux structures pour la gestion concertée du musée, notamment en matière d'accueil du public, de médiation culturelle, de programmation, de communication et de promotion du site.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- renforcer la fréquentation du musée ;
- améliorer la qualité de l'accueil et de la médiation culturelle ;
- développer une programmation culturelle diversifiée ;
- accroître la visibilité du musée à l'échelle locale et touristique ;
- favoriser les coopérations avec les acteurs culturels du territoire.

Dans ce cadre, la Ville conserve ses prérogatives de propriétaire du bâtiment et des collections et assure l'entretien, la sécurité et la maintenance des installations. L'EPIC Office de Tourisme assure quant à lui la gestion opérationnelle du musée, l'accueil du public, l'organisation des animations et expositions, la communication ainsi que la gestion administrative liée à l'activité du site.

La convention prévoit une mobilisation des agents de l'EPIC Office de Tourisme représentant un volume annuel estimé à 2 117 heures de travail dédiées au fonctionnement du musée.

En contrepartie des missions exercées, la Ville versera à l'EPIC Office de Tourisme une participation financière correspondant à 33,20 % de la masse salariale des agents affectés au musée, déduction faite :

- de 33,20 % de la part de l'attribution de compensation retenue par la Communauté de communes au titre du transfert de compétence ;
- du produit des droits d'entrée encaissés par l'EPIC Office de Tourisme.

Le montant de cette participation sera réévalué annuellement sur la base des dépenses réellement engagées et des recettes perçues et les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Mirande et l'Office de Tourisme Coeur d'Astarac en Gascogne pour la gestion du Musée des Beaux-Arts et Arts Décoratifs ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey - Villa Noulibos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Extrait certifié conforme.  
Fait à MIRANDE, le 06 Juillet 2026**

**Le Secrétaire,  
Fatma ADDA**



**Le Maire,  
Bernard DOREY**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

## Paramètres de la transaction :

|                                         |                                                                                                       |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'acte :                      | DCM2026_06_27                                                                                         |
| Objet :                                 | Délibération portant sur convention d'objectifs et moyens entre la Commune et EPIC OT pour gestion du |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                                                                                  |
| Date de la décision :                   | 2026-07-06 00:00:00+02                                                                                |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations                                                                                         |
| Documents papiers complémentaires :     | NON                                                                                                   |
| Classification matières/sous-matières : | 1.4 - Autres types de contrats                                                                        |
| Identifiant unique :                    | 032-213202567-20260706-DCM2026_06_27-DE                                                               |
| URL d'archivage :                       | Non définie                                                                                           |
| Notification :                          | Non notifiée                                                                                          |

## Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier                                                                             | Type            | Taille   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------|
| <b>Enveloppe métier</b>                                                             | text/xml        | 1.1 Ko   |
| Nom métier :                                                                        |                 |          |
| 032-213202567-20260706-DCM2026_06_27-DE-1-1_0.xml                                   |                 |          |
| <b>Document principal (Délibération)</b>                                            | application/pdf | 133.7 Ko |
| Nom original : 20260627 Projet convention commune et EPIC OT pour gestion musée.pdf |                 |          |
| Nom métier :                                                                        |                 |          |
| 99_DE-032-213202567-20260706-DCM2026_06_27-DE-1-1_1.pdf                             |                 |          |
| <b>Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu)</b>                           | application/pdf | 4.1 Mo   |
| Nom original : 2026.06.27 - Convention d'objectifs OT.pdf                           |                 |          |
| Nom métier :                                                                        |                 |          |
| 73_CO-032-213202567-20260706-DCM2026_06_27-DE-1-1_2.pdf                             |                 |          |

## Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                          | Message                            |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 13 juillet 2026 à 17h42min40s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 13 juillet 2026 à 17h42min44s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 13 juillet 2026 à 17h42min46s | Transmis au MI                     |

